

Audition parlementaire aux Nations Unies



Salle du Conseil économique et social 19 – 20 novembre 2009

20 Juillet 2009

CONVOCATION

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Nous avons le plaisir de vous annoncer que l'Audition parlementaire 2009 aux Nations Unies, organisée durant la 64^{ème} session de l'Assemblée générale, se tiendra les 19 et 20 novembre, dans la salle du Conseil économique et social au Siège de l'ONU, à New York. Nous attachons beaucoup d'importance à cette audition qui sera une réunion commune ONU-UIP, conformément aux résolutions 61/6 et 63/24 de l'Assemblée générale.

La réunion de cette année s'intitulera : "Susciter une mobilisation politique et mettre en œuvre des réponses efficaces à la crise économique mondiale pour aller de l'avant". Vous trouverez ci-joint une note d'information et un formulaire d'inscription. L'ordre du jour et les autres documents pertinents seront adressés aux parlements en septembre. Chaque séance de l'Audition, qui prendra la forme d'une réunion-débat, sera dirigée par un modérateur qui fera le compte rendu des débats et présentera des conclusions et recommandations dans l'après-midi de la deuxième journée. Un compte rendu succinct de l'Audition sera publié sous forme de document officiel de l'UIP et de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Comme à l'accoutumée, l'Audition parlementaire 2009 rassemblera des législateurs faisant partie de la délégation de leur pays à l'Assemblée générale des Nations Unies ainsi que d'autres parlementaires intéressés, en particulier ceux qui au sein des commissions de leur parlement travaillent sur les principaux thèmes de l'Audition. Nous invitons les délégations à confirmer leur participation d'ici au 10 novembre 2009.

Nous vous prions de bien vouloir agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de notre très haute considération.

Miguel d'Escoto Brockmann Président de

l'Assemblée générale des Nations Unies

Ata Cking al

Theo-Ben Gurirab Président de l'Union interparlementaire